AG2R LA MONDIALE

ÉPARGNE
RETRAITE
SANTÉ
PRÉVOYANCE



CCN des professions de la photographie

(IDCC n°3168)

Régime prévoyance - Cotisations en vigueur au 1er janvier 2027

Vos cotisations prévoyance

Personnel Non Cadre

Collège	Taux de cotisations
Non Cadre	0,80 % TA + TB*

* Répartition cotisation non-cadres : 50 % employeur et 50 % salarié

Personnel Cadre

Collège	Taux de cotisations
Cadre	1,50 % TA + 1,40 % TB**

** Répartition cotisation cadres : 1,50 % TA + 0,35 % TB employeur / 1,05 % TB salarié